

ARRETE MUNICIPAL

n° 2023 - 97

Réglementation de la circulation sur la route des Molliats (VC 12 et 36)

Travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la propriété DEMIRTAS

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise PORCHERON Frères et Cie du 25 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route des Molliats (VC 12 et 36) durant les travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la propriété DEMIRTAS afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que son intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

2 jours durant la période du jeudi 19 octobre au vendredi 03 novembre 2023, la circulation sera **PERTURBEE (alternat manuel et vitesse limitée à 30km/h)** sur la **route des Molliats (VC 12 et 36)** durant les travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la propriété DEMIRTAS.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise PORCHERON Frères et Cie, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise PORCHERON Frères et Cie – porcheron-freres-d@demat.sogelink.fr

SALES, le 05 octobre 2023

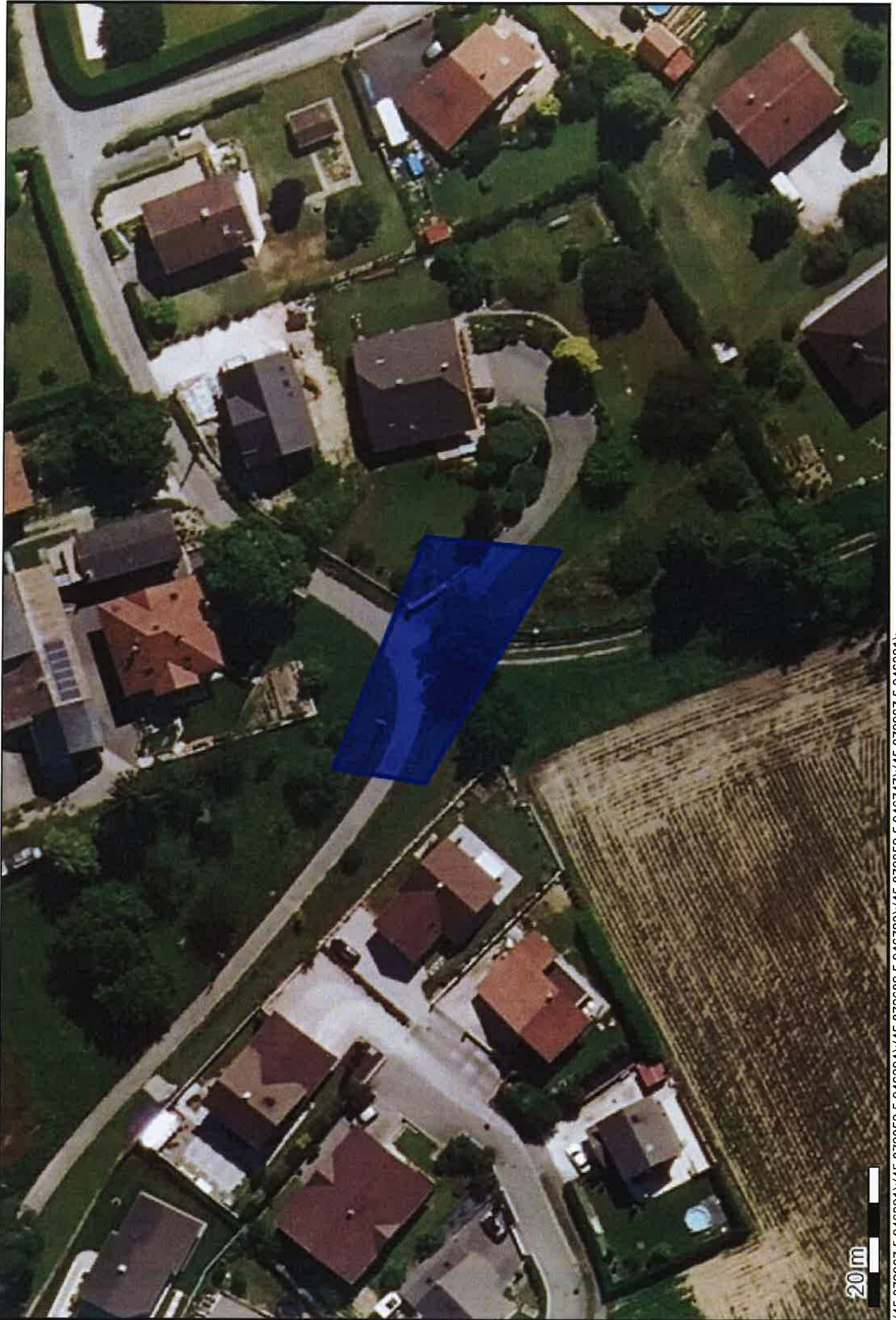
Roger CHARVIER,
Maire-Adjoint,

Responsable urbanisme



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr



(45.872967 5.946321);(45.872852 5.946294);(45.872682 5.946723);(45.872852 5.946747);(45.872967 5.946321);